



Les partenariats, *clef de voûte de l'accompagnement*

Accompagner des personnes en situation de handicap mental, psychique ou avec autisme nécessite une organisation adéquate et des professionnels éducatifs, médicaux et paramédicaux. Mais pas seulement. La vie des personnes que nous accompagnons ne se limite pas aux portes de nos établissements et services. Le quotidien de leur entourage non plus. Notre connaissance des difficultés, des souhaits et des capacités des personnes souffrant de handicap nous donne une mission de plus : celle de penser leur vie dans leur environnement et de faciliter leur accès aux acteurs du territoire comme tout citoyen.

Les établissements et services ne peuvent ainsi permettre à chaque personne de vivre son projet de vie et d'exercer sa citoyenneté qu'au travers d'un maillage fort avec l'ensemble des institutions, organisations, collectivités et autres partenaires associatifs qui permettent une cohérence, une optimisation du chemin de vie et un épanouissement de chaque personne accompagnée.

Enfin le travail en partenariat, l'ouverture de l'établissement ou du service au regard de l'autre, à d'autres points de vue est un élément majeur du désenclavement institutionnel et contribue donc à l'amélioration continue de la qualité de nos prestations.

La Fondation des Amis de l'Atelier accorde une grande importance tant au niveau national qu'au niveau départemental et local à ces partenariats.

Ainsi, la relation de confiance avec nos partenaires financeurs est essentielle. En 2016, la Fondation des Amis de l'Atelier a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)¹ avec l'ARS. Cette signature est le reflet d'un lien partenarial fort entre l'ARS Île-de-France et la Fondation des Amis de l'Atelier et d'un engagement mutuel pour améliorer la prise en charge des personnes accueillies.

En 2017 et dans les années à venir, la Fondation poursuivra ce travail de contractualisation avec les conseils départementaux.

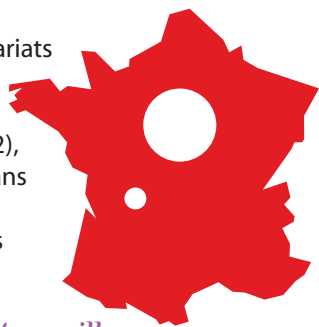
Dans l'ensemble des départements dans lesquels la Fondation est présente, un travail a été fait pour mieux appréhender les enjeux locaux et optimiser l'accompagnement des personnes notamment au travers des partenariats existants et ceux à mettre en place.

Ce travail a permis la rédaction des projets départementaux, véritables déclinaisons départementales du Projet Institutionnel de la Fondation.

La Fondation souhaite continuer à tisser des liens et développer toute forme de partenariats afin de réaliser de nouveaux projets et continuer à travailler dans une dynamique de décloisonnement, pour réfléchir ensemble à des nouveaux modes d'accompagnement, à des projets innovants, à la mise en commun de ressources humaines, matérielles, ou financières.

Cette volonté vise également à faire reconnaître et partager les savoir-faire de la Fondation avec les autres acteurs pour contribuer à l'amélioration des réponses sur les territoires.

Afin de mieux comprendre les partenariats au niveau local, nous avons mené des interviews dans 5 villes (Nemours (77), Marcoussis (91), Plessis-Robinson (92), Vitry-sur-Seine (94) et Limoges (87) dans lesquelles la Fondation est présente, témoignant de la diversité de ces liens complémentaires et essentiels.



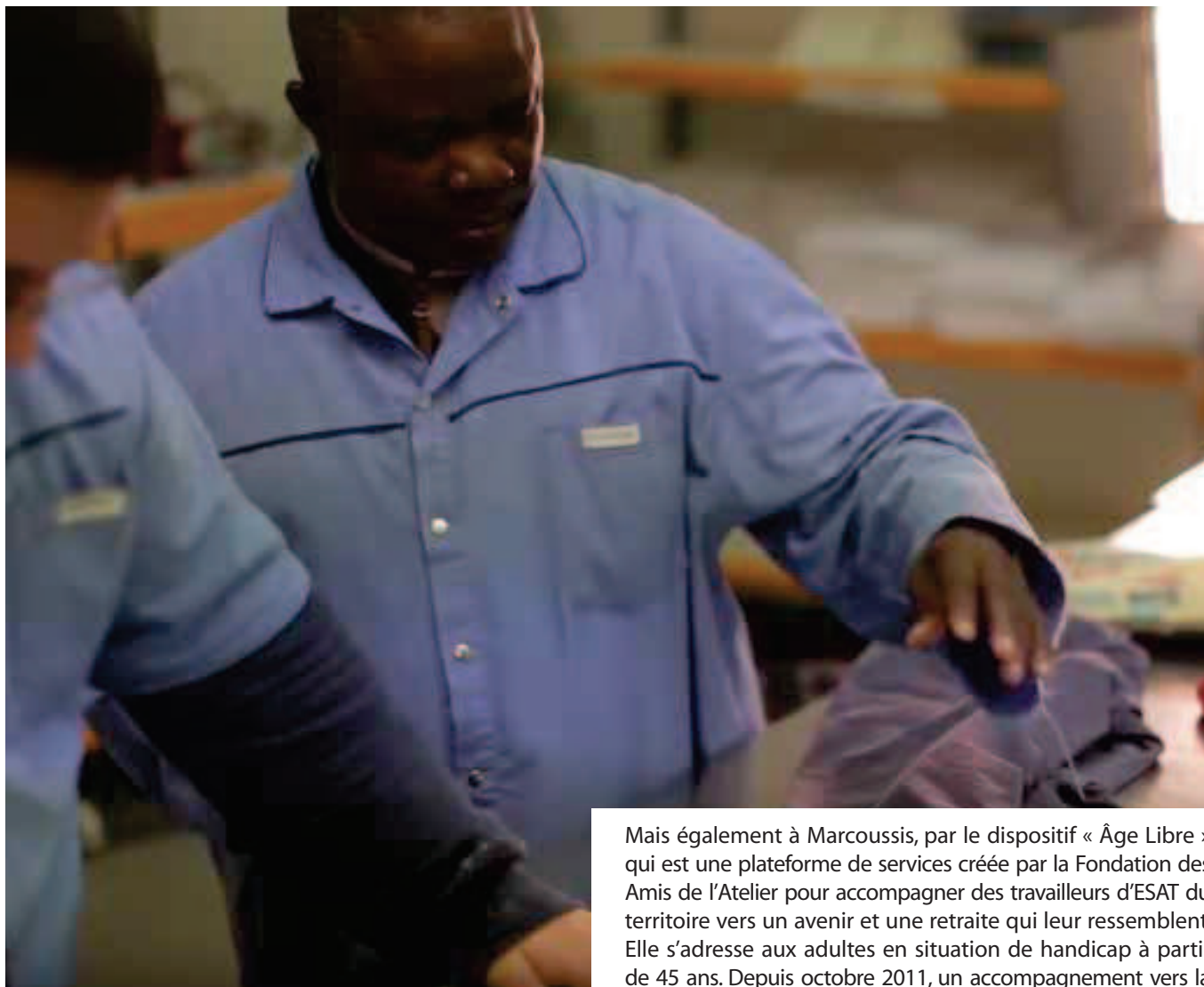
Les partenariats, c'est déjà travailler ensemble entre les différents établissements et services médico-sociaux.

Les directeurs d'établissements de la Fondation et leurs collègues, oeuvrant pour d'autres organismes médico-sociaux, se voient régulièrement sur leur territoire et travaillent ensemble sur les partenariats locaux. L'échange d'information et un maillage local sont indispensables pour un accompagnement optimisé des personnes en situation de handicap.



Jacques Lafferranderie, Président de la Fondation des Amis de l'Atelier et Christophe Devys, Directeur Général de l'ARS Ile-de-France en signature du CPOM

⁽¹⁾ Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est un contrat administratif par lequel un organisme gestionnaire d'établissements ou services sociaux ou médico-sociaux et une autorité de tarification, s'engagent sur une période de 5 ans sur un budget annuel reconductible en échange de la contractualisation d'objectifs d'activité et d'améliorations de la qualité.



L'organisation d'activités, voir de journées inter-établissements, la mutualisation d'infrastructures ou d'équipements ou des stages entre établissements favorisent les rencontres, la diversité, les découvertes et les nouveaux projets de vie.

La mutualisation des infrastructures permet, par exemple, tous les jeudis matins, à un groupe de personnes accompagnées par le SAVS-SAMSAH de Nemours de profiter de la balnéothérapie de la MAS les Rochers de Nemours pour un moment de détente et de gestion des angoisses, ceci encadré par des professionnels.

La Fondation a besoin de partenaires extérieurs pour mieux appréhender et traiter la problématique de l'avancée en âge, dont le passage du travail en ESAT à la retraite.

Cela se traduit par exemple par la participation du SAVS SAMSAH de Nemours au Groupe Âge Avenir, avec un ESAT et le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) permettant à des travailleurs d'ESAT prochainement à la retraite d'organiser cette nouvelle tranche de vie. Co-animé par les 3 partenaires, le groupe se réunit dans les locaux de l'ESAT tous les trimestres.

Mais également à Marcoussis, par le dispositif « Âge Libre » qui est une plateforme de services créée par la Fondation des Amis de l'Atelier pour accompagner des travailleurs d'ESAT du territoire vers un avenir et une retraite qui leur ressemblent. Elle s'adresse aux adultes en situation de handicap à partir de 45 ans. Depuis octobre 2011, un accompagnement vers la retraite est effectif grâce à la mutualisation de moyens entre les établissements partenaires du dispositif.

Ce dispositif s'est élargi aux établissements voisins, hors de la Fondation des Amis de l'Atelier : l'ESAT la Cardon de Palaiseau (association ATPA), l'EHPAD la Châtaigneraie à Leuville-sur-Orge, la Résidence Soleil à Massy, la Maison Valentine à Bouray-sur-Juine (ADAPEI), l'ESAT les Vieux Châtres (AAPISE)...

Activités communes, stages, relais et échanges de bonnes pratiques sont autant d'actions en faveur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Le CITL Les Robinsons propose par exemple une passerelle entre le CITL et l'ESAT Les Robinsons deux fois par semaine et des stages individuels de résidents préparant une réorientation et des séjours de rupture dans les autres établissements.

Au Plessis-Robinson, les partenariats sont importants au sein de la ville grâce à une grande proximité géographique du Foyer, du CITL, de l'ESAT, de la Maison Relais et du SAVS. Même en matière de communication, les directeurs ont décidé de mettre en place des plaquettes communes de présentation afin de proposer une meilleure lisibilité de l'implantation locale de la Fondation des Amis de l'Atelier.

Les établissements sont également très en lien avec d'autres ESMS (Établissement Sociaux et Médico-Sociaux) : le CITL Les Robinsons accueille ainsi un groupe de jeunes de l'IME Les Peupliers une fois par semaine.

L'ESAT la Vie en Herbes a un partenariat très développé avec les Potagers de Marcoussis (chantier d'insertion des Jardins de Cocagne). Le partenariat s'est tissé autour d'un objectif commun d'insertion dans le milieu du travail, avec la problématique du handicap social pour l'un, handicap psychique et mental pour l'autre. Les Potagers de Marcoussis ont une expertise de la réalité économique tandis que l'ESAT La Vie en Herbes les aide pour une meilleure compréhension du handicap. Une travailleuse va à la boutique des Potagers de Marcoussis une à deux fois par semaine et l'ESAT accueille des salariés des Potagers en stage d'immersion. Ce partenariat devrait encore évoluer et se concrétiser par une convention partenariale plus générale sur l'aspect d'insertion et de vie sociale.



© olivia sinet

LES PARTENARIATS AVEC DES IME ET DES IMPRO

Les partenariats avec des IME et des IMPRO permettent à nos ESAT de contribuer à la mission d'orientation des jeunes accueillis et de susciter des vocations pour des métiers et des admissions régulières.

À l'ESAT du Plessis-Robinson, par exemple, le travail de partenariat avec les IMPRO a permis de développer une offre de stages divers et variés (découverte, admission, sur-mesure, collectif etc.) et des échanges toujours intéressants lors de rencontre des équipes de l'ESAT avec des jeunes, des professionnels IMPRO, ou bientôt avec des familles des jeunes accueillis.



Découvrez l'immersion d'Anissa à l'ESAT du Plessis-Robinson.



Les partenariats avec les associations locales peuvent également concerner la formation des personnes que nous accompagnons : l'ESAT Les Robinsons travaille actuellement avec l'association GERMAE du Plessis-Robinson. Cette association propose des cours de Français Langue Etrangère (FLE). Ce partenariat permet de développer les compétences fondamentales de nos travailleurs concernés. Il existe plusieurs groupes ce qui permet une véritable adaptation des apprentissages aux personnes. Les travailleurs participent aux séances avec des personnes du « milieu ordinaire » ce qui favorise une certaine « inclusion sociale ».

Bien naturellement, le contexte géographique a un rôle important dans le maillage partenarial. Les établissements et services doivent être connus et reconnus par la Ville dans laquelle ils se situent mais ils doivent surtout comprendre les réseaux et l'organisation de la Ville et les dynamiques du territoire.

La connaissance des interactions, des champs de compétences et d'actions, des autorités locales et de fonctionnement des instances sont indispensables pour un travail de concert et cohérent.

La ville est le lieu privilégié de l'exercice de la citoyenneté.

L'action des municipalités en local est indispensable et incontournable pour favoriser le développement d'une société plus inclusive et participative, permettant aux personnes en situation de handicap d'être des acteurs à part entière de la vie locale.

Chaque ville a au minima pour mission de rendre accessible les infrastructures qui relèvent de sa responsabilité : l'école, les transports, les lieux publics, le logement, les soins, l'emploi, la culture, les loisirs.

Les villes dans lesquelles la Fondation est présente sont de formidables partenaires qui, en fonction de leur histoire et de l'implantation de la Fondation, agissent soit au cas par cas soit en menant une véritable politique municipale en faveur d'une société et d'une ville plus inclusive.

Il n'y a pas d'implantation d'établissement de la Fondation sans volonté forte de la municipalité. Les communes sont des partenaires privilégiés tant dans la mise à disposition de services (CCAS) que d'équipements (bus, locaux...). Elles sont représentées au sein des CVS et associent les établissements à diverses manifestations.

À Marcoussis, un CVS un peu spécial se réunit tous les 18 mois avec le SAVS du Côté de chez Soi, l'ESAT La Vie en Herbes et leurs représentants, les usagers, le Maire, l'adjointe aux affaires sociales, la directrice des affaires sociales et le directeur du CCAS. Le but étant d'aborder non pas la vie dans les établissements mais la vie dans la commune pour une personne en situation de handicap.



La ville de Vitry, qui rassemble une palette diversifiée d'établissements de la Fondation, est particulièrement engagée au profit des personnes en situation de handicap. Cela fait partie de son ADN. Elle a d'ailleurs reçu en 2015 le premier prix de l'Innovation pour l'accessibilité de la voirie publique lors des Trophées de l'accessibilité®.

Les élus sont très sensibilisés à la cause du handicap et ont historiquement favorisé l'implantation d'établissements et de services adaptés.

Au travers de Commissions (Loisirs, Logement, Emploi et Accessibilité) auxquelles les représentants des établissements de la Fondation sont conviés, elle consulte les directeurs et bénévoles d'associations pour évaluer les besoins et pouvoir y répondre au mieux que ce soit en matière d'accessibilité que d'inclusion ou de citoyenneté.

Pour les problèmes d'accessibilité et de voirie, les établissements Vitriots de la Fondation et les personnes accompagnées ont aidé à la réflexion, à la mise en avant de problèmes et à la recherche des solutions concrètes pour aboutir à la réalisation de travaux.

« Nos interventions et notre travail avec les élus participent au changement de regard local sur le handicap. On permet à nos partenaires de monter en compétence sur le handicap et inversement. Les partenaires se nourrissent mutuellement. »

Travailler avec la ville c'est, bien sûr, travailler en partenariat avec ses élus et ses services mais également avec l'ensemble de ses structures et infrastructures.

Beaucoup de partenariats existent également avec les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) avec lesquels les établissements créent, avec le pôle santé, des réunions au sein même des établissements sur des thématiques diverses et importantes comme le Sida, le tri sélectif, ...

Les municipalités mettent à disposition des cars pour des sorties d'usagers, prêtent aisément des salles pour les fêtes de Noël, du matériel (barnums ...) ou des gymnases pour que les personnes que nous accompagnons puissent avoir des créneaux réguliers de sport.



À Saint-Just-le-Martel et Limoges les partenariats avec la Ville concernent les mises à disposition d'équipements sportifs, de salles communales pour des activités et/ou des représentations.



Parfois c'est autour de la prévention que les partenariats sont très forts.

La ville de Nemours a mis en place un Conseil Local de Santé Mentale. Ce conseil rassemble un nombre important de partenaires du secteur social, médico-social et sanitaire. Cette instance vise la construction de projets communs pour sensibiliser le grand public sur les questions de santé mentale, prévention, information etc...

Dans ce cadre, la ville de Nemours est un partenaire régulier, incontournable et de proximité favorisant des projets transversaux comme les SISM (Semaines d'Informations de la Santé Mentale), L'atelier des Amis, Les Amis du vélo, etc...

Le SAVS-SAMSAH Sud Seine-et-Marne de Nemours participe également avec des personnes accueillies au Forum Santé Jeunes organisé chaque année par la mairie de Nemours et l'Education Nationale pour aborder la notion des troubles psychiques et favoriser la déstigmatisation du handicap. La ville propose également des locaux municipaux pour les portes ouvertes du SAVS-SAMSAH et a permis notamment l'organisation d'une conférence débat sur le partenariat autour du SAVS-SAMSAH de Nemours.

Les Villes sont aussi des partenaires pour permettre l'accès aux vacances.

Certains CCAS proposent une aide financière pour les résidents en difficulté économique et peuvent participer à la prise en charge de vacances adaptées. Des villes peuvent offrir des semaines de vacances comme c'est le cas à Vitry : la ville offre une semaine de vacances par an à tout Vitriot/e en situation de handicap dans son centre de vacances à la Croix Valmer, dans le Var (83).

L'accès à la culture, aux loisirs et au sport est important pour chaque citoyen.

Des partenariats avec les associations culturelles et sportives existent également. Les salariés en charge de l'accompagnement rencontrent les associations (sportives, culturelles,...) en amont et font un travail préparatoire pour voir comment les personnes accompagnées peuvent s'inscrire à cette activité de manière pérenne dans les meilleures conditions pour tous.

En matière culturelle, la Ville de Vitry offre, par exemple, des cartes de cinéma gratuites au cinéma Robespierre (qui a d'ailleurs eu un prix aux trophées de l'accessibilité) et des billets d'entrée gratuits au Mac Val (Musée d'art contemporain du Val-de-Marne). Des partenariats peuvent également être mis en place avec des enseignes comme par exemple la mise en place d'ateliers créatifs avec Cultura à Limoges ou des visites au centre culturel de Limoges ou avec des écoles. Ainsi, les travailleurs de l'ESAT de Marcoussis bénéficient des prestations de l'École des Arts (sons, musique) et bénéficient aussi de la salle pour les représentations de leur groupe théâtre. Ils participent à la fête de l'école en juin et font également un spectacle.



Moment artistique partagé. Un grapheur Vitriot, Brock, est venu faire un travail en commun avec les personnes accompagnées qui le souhaitaient.

Pour les jardiniers en herbes que nous accompagnons, la Ville de Vitry met également à disposition une parcelle de jardin partagé et propose, en fonction des disponibilités, l'expertise d'agents de la Ville. Quand ce n'est pas la Ville qui propose ces jardins partagés, cela peut être des associations locales comme au Plessis-Robinson où l'association Graine de Ville prête une serre (en centre ville) pour la préparation des semis à replanter dans le jardin du CITL et du Foyer Les Robinsons.

Au Plessis-Robinson, le CITL et le Foyer ont des partenariats avec des associations sportives. La faculté de sport d'Orsay et l'APEI de Bourg-la-Reine proposent à plusieurs résidents de s'inscrire à des activités sportives et les invitent à des événements.

Le Club de Volley du Plessis-Robinson donne également régulièrement des invitations pour les matchs de volley. Il a pour ambition de monter avec l'établissement un projet de bénévolat dans le club et de créer une section « volley adapté » avec la Fédération Française du Sport Adapté et « De L'Air pour Tous ».

Les partenariats avec les clubs sportifs ou les associations de sport adapté sont essentiels pour les usagers.

Ces partenariats peuvent être également mis en place sur des loisirs comme des moments festifs comme c'est le cas pour des résidents de la MAS de Nemours qui participent et organisent des « thés dansants » avec le Foyer CARAVELLE (Groupe SOS).

Renforcer nos collaborations avec les principaux pôles psychiatriques, les services hospitaliers et les médecins pour une continuité dans l'accompagnement.

Le médico-social et le sanitaire sont, par nature, complémentaires.

Les partenariats permettent de mettre à contribution savoirs et réseaux afin de favoriser les échanges autour de deux principaux enjeux : l'accompagnement et l'accès aux soins des personnes handicapées.

Les établissements de la Fondation accueillent une forte prévalence de personnes en situation de handicap psychique. En conséquence, ils ont tous des liens privilégiés avec les hôpitaux psychiatriques de leur secteur.

Si le contexte est favorable à la coopération autour des situations et si les établissements sont identifiés et inscrits dans les réseaux, ces partenariats ne font pas toujours l'objet de formalisation par le biais de signatures de conventions de partenariat.

Sur les différents départements, il est nécessaire de continuer à formaliser les partenariats et la collaboration des établissements avec les principaux pôles psychiatriques et renforcer notre présence au sein des instances de régulations pour mieux répondre aux problèmes de santé somatiques des personnes accueillies et améliorer encore l'accompagnement des personnes.

Un des objectifs est également d'éviter la rupture de soin et de faire face aux difficultés à domicile engendrées par une instabilité psychique, un retour d'hospitalisation prématuré ou une impossibilité d'hospitalisation par manque de place.

Si, globalement, nous connaissons et appréhendons nos partenaires sur le sanitaire et le soin et plus particulièrement la psychiatrie, il nous reste à mieux identifier nos partenaires potentiels sur les structures d'insertion, les associations tutélaires, les équipes mobiles, les services de soins infirmiers pourtant tout aussi essentiels.

La Fondation, au travers de ses établissements et services, a la volonté d'être encore plus présente auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour faciliter la gestion des situations, et de participer aux groupes de travail visant à l'amélioration des prestations de la MDPH sur chaque département.



À la Fondation des Amis de l'Atelier, nous nourrissons sans cesse notre réflexion sur la place que doivent prendre les familles et l'entourage au sein des institutions et dans la construction du projet de vie de leur proche. Comment en faire des partenaires privilégiés ? Comment développer des outils concrets pour toujours mieux communiquer avec elles ? La Fondation a à cœur de travailler avec et en aide aux familles et aux aidants et de tisser des liens encore plus importants avec les associations de famille comme l'UNAFAM et l'UMITED par exemple.

Dans certains départements comme en Sud Seine-et-Marne, la Fondation anime déjà des Conseils des partenaires en lien avec l'UNAFAM.

La proximité et les échanges avec les organismes tutélaires est également un enjeu de taille : les établissements et services de la Fondation tendent à mettre en place des synthèses et rencontres régulières avec les services de tutelles (UDAF, associations tutélaires (ATVM, ATSM,..), Tutélia, ...). Les établissements de la Fondation sont les partenaires des mandataires judiciaires à la protection de majeurs au même titre que les bailleurs, les hôpitaux, la CAF, les assistantes sociales...

L'idée n'est pas de décider à la place des personnes sous tutelle ou à la place des autres partenaires mais bien d'agir de manière concertée. Cette concertation est la base même du partenariat.

Pour optimiser l'accompagnement des personnes en situation de handicap et éviter les ruptures de parcours, la Fondation doit continuer à développer ses partenariats de toute nature avec les acteurs du parc des logements sociaux et les bailleurs sociaux pour permettre l'accès à des logements diffus, des logements aidés et plus de places en Résidence Accueil par exemple.

La Fondation doit également renforcer encore ses liens avec les Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) qui sont incontournables sur la question de l'hébergement et de l'accès au logement, avec les services de soins à domicile, les transports spécialisés ...

Les entreprises : agir ensemble !

Le financement de projets nécessite parfois de chercher des fonds auprès du grand public ou de mécènes. Outre des appels à projet de subvention ou de mécénat nationaux, certaines entreprises s'engagent à nos côtés sur le financement d'actions en faveur du handicap. C'est ainsi que Coca-Cola a financé en 2015 le « Jardin des senteurs » du Foyer / CITL Les Robinsons et cette année un projet de documentaire pour et par le SAVS La Croisée au Plessis-Robinson.

Les entreprises peuvent également participer à la formation de travailleurs en ESAT de la Fondation en leur versant leur taxe d'apprentissage. En 2016, grâce à une quarantaine d'entreprises et commerçants, 15 projets et formations ont pu être financés : équipements de salle informatique, formation en langue des signes, formation sécurité en espaces verts, cours d'alphabétisation, formation diététique, formation sécurité en cuisine, formation pressing...



Remise du Prix Coca-Cola en 2015

CRÉATION D'UN NOUVEL ATELIER DE COUTURE À L'ESAT LES ROBINSONS FINANCÉ GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE COLLECTÉE AUPRÈS DES ENTREPRISES



La collecte de la taxe d'apprentissage à l'ESAT Les Robinsons a financé l'équipement d'un atelier couture avec l'achat de 7 machines à coudre, d'une semi-professionnelle, d'une surjeteuse et d'une brodeuse.

Cet atelier couture permet à une douzaine de travailleurs aux profils plus fragiles, ayant besoin de plus de soutien, d'exercer une activité à caractère professionnel sans contrainte de délai, ni de productivité. La création de pièces diverses (à partir du recyclage de jeans) : sacs, tabliers, pochettes... est gratifiante pour ces travailleurs qui voient le résultat concret des travaux réalisés.

« Nous avons suivi une formation il y a un mois, et la couture me plaît, ça me change un peu de l'ordinaire. »

Jean-Grégoire, travailleur à l'ESAT Les Robinsons depuis plus de 10 ans

« Je n'avais jamais fait de couture avant et j'ai eu envie d'apprendre avec Patricia. »

Nathalie, travailleuse à l'ESAT Les Robinsons depuis 2006

« Le directeur m'a proposé de travailler sur un projet de recyclage de vieux jeans et créer un atelier couture (...) des investissements ont été effectués pour l'achat de matériel. C'est par la suite que des employés s'y sont intéressés et ça me fait vraiment plaisir de les accompagner. »

Patricia, ouvrière de production à l'ESAT depuis 2009



Nos partenaires qu'ils soient entreprises, associations ou collectivités, peuvent travailler également commercialement avec nos ESAT. Les clients de nos ESAT sont invités à les visiter afin de découvrir les établissements et les équipes. Ces rencontres permettent également de contribuer au changement de regard sur le handicap.

Sur chaque territoire, un même besoin : constituer et faire vivre un comité de partenaires.

Le partenariat peut prendre d'autres formes, diverses.

La Seine-et-Marne est un département dans lequel existe une politique partenariale inter-institutionnelle développée autour de l'accompagnement de l'autisme et du secteur médico social plus spécifiquement avec AURA 77, RDH77 (réseau des SAVS-SAMSAH du département financé par l'ARS et adhérent à HANDEO) ou encore RESO77 (association qui met en lien tous les acteurs du social et du médico-social sur le département).

En Essonne, la Fondation est membre du Conseil d'Administration de CHEMEA. Cette association essonnienne regroupe les associations oeuvrant dans le secteur médico-social sur le département. CHEMEA a pour objectif d'être une instance de concertation, de représentation et de dialogue avec les financeurs et assure essentiellement sa visibilité autour de l'organisation d'évènements ou de colloques sur les questions d'actualité, colloques soutenus par le conseil départemental et reconnus pour la qualité des intervenants. Ces échanges sont riches et permettent des transferts de bonnes pratiques.

C'est le cas également à Nemours où la Maison des Solidarités de Nemours organise les Instances Santé Précarité et regroupe de nombreux professionnels du secteur social (CHRS - CLIC - tutelles - Croix Rouge - Secours Populaire - Restos du Cœur...).

L'objectif de ces instances est de réfléchir et de partager autour des problématiques rencontrées par les usagers en situations précaires. Sont souvent abordées des situations avec une prédominance de troubles psychiques. Les professionnels du secteur social nous interpellent alors pour avoir des éclaircissements sur les situations ou préconiser des orientations et pistes de prises en charge.



Depuis 6 ans également, à Marcoussis, différentes structures de la ville organisent « les Jeux sans Frontières » avec le collège Mendès France, l'ESAT La Vie en Herbes et le SAVS du Côté de chez Soi, le Lycée agricole Apprentis d'Auteuil, le Foyer logement la Bailloterie et des représentants de la ville de Marcoussis. Une belle manière de mailler les partenariats en local et d'incarner le vivre ensemble.

À Vitry également, chaque année l'évènement « Handicap on dit Cap » réunit les associations, les partenaires institutionnels et les services de la Ville.



Ce rendez-vous annuel, festif et solidaire permet au grand public Vitriot de découvrir le quotidien du handicap et aux partenaires de toujours mieux se connaître.

Le maillage partenarial permet d'améliorer la gestion des situations complexes et la coordination des différents intervenants dans le parcours de l'usager. Il favorise l'exercice de la citoyenneté de chaque personne et permet d'agir ENSEMBLE.

Les partenariats favorisent la co-création de valeur ajoutée et ont un effet démultiplicateur sur l'accompagnement et le changement de regard sur le handicap.

Hélène GUICHE, Assistante sociale à l'UEROS - Pôle Adrien DANY Centre Hospitalier Esquirol (Limoges)

« Le Centre Hospitalier Esquirol est un établissement spécialisé en santé mentale. Plusieurs Pôles y sont représentés et notamment le Pôle Adrien DANY spécialisé dans l'accompagnement des personnes cérébro-lésées.

Parmi les Services de ce Pôle, L'Unité d'Évaluation de Réentraînement et d'Orientation Socio-professionnelle (UEROS) intervient auprès de ce public, très souvent en lien avec une demande d'insertion professionnelle.

La prise en charge des personnes est globale. Nous avons besoin de partenariats forts avec les ESAT et SAVS du territoire.

Nous sommes partenaires depuis de nombreuses années des établissements de la Fondation à Limoges, plus spécifiquement de l'ESAT La Ribière et du SAVS mais également du Foyer.

Nous sommes bien identifiés par la Fondation et inversement ce qui permet de bien nous connaître et de bien accompagner conjointement ces personnes dont la pathologie est très particulière et pas toujours facile à comprendre, d'autant qu'il n'y a pas, en Haute-Vienne, d'ESAT ou de foyers entièrement dédiés aux personnes cérébro-lésées.

L'ESAT La Ribière permet aux personnes cérébro-lésées que nous accompagnons de faire des visites et des stages à l'ESAT afin de pouvoir découvrir les ateliers proposés. À l'issue du bilan plusieurs personnes ont été embauchées.

L'UEROS connaît bien la pathologie et peut informer et former ses partenaires. L'objectif commun est d'accompagner au mieux ces personnes, ensemble. Les échanges avec les équipes de la Fondation des Amis de l'Atelier sont fluides, réguliers et constructifs. Le SAVS permet un accompagnement complémentaire indispensable pour certains.

S'identifier, bien se connaître, bien connaître la pathologie et une proximité géographique sont des atouts majeurs pour l'accompagnement de ces personnes. »

Rose-Marie FAVEREAUX, Maire Adjointe, déléguée à l'environnement et aux espaces verts - Ville de Marcoussis (91)

« Quand il y a plus de 25 ans, le CAT (ndlr : ancienne appellation des ESAT) La Vie en Herbes s'est installé à Marcoussis, j'y ai vu comme une bouffée d'oxygène. À l'époque, Directrice du CCAS, j'étais ravie d'avoir sur Marcoussis une équipe de professionnels motivés et compétents qui auraient mes objectifs : aller vers le haut et ne pas se décourager. En tant qu'habitante de Marcoussis, le CAT rendait à une partie de la plaine agricole ses origines maraichères. En 2008, la ville de Marcoussis décide de passer au « Zéro phyto » pour tout le territoire communal. Beau projet pour l'environnement, mais il fallait des bras. Un contrat a été passé avec l'ESAT dont les employés entretiennent à la débroussailluse ou à la binette plusieurs kilomètres de voies et une structure enherbée. Je les rencontre souvent pendant la campagne de nettoyage. Ils font un travail physiquement dur et difficile mais avec un entrain admirable.

Dans sa collaboration avec la ville, l'ESAT a mis deux personnes à la disposition du service environnement. Ces deux personnes, accompagnées d'une employée communale, sont chargées de ramasser les objets de toute nature que des administrés inciviques jettent sur la voie publique, dans les massifs de fleurs ou les abris-bus.

Je tiens à remercier aujourd'hui, tous ces travailleurs et leurs encadrants. »

Extrait du discours de Rose-Marie FAVEREAUX, lors de l'inauguration des nouveaux locaux de l'ESAT La Vie en Herbes

Dominique ETAVE, Adjointe au Maire - Ville de Vitry-sur-Seine (94)

« La Ville de Vitry a, dès 1989 eu un adjoint au Maire en charge du handicap qui a créé un véritable réseau au profit des personnes handicapées.

En 2000 la Ville a élaboré et signé une déclaration des droits des personnes handicapées à Vitry. Cet engagement de la ville s'est concrétisé en 2001 par la création de groupes de travail sur les grands thèmes liés au handicap comme l'accessibilité, l'information, l'habitat, l'emploi, les loisirs et l'enfance.

Depuis 2000 la Ville de Vitry travaille sur l'accessibilité sur l'ensemble de ses bâtiments et fait un gros travail en ce sens auprès des bailleurs.

Elle a une volonté forte pour permettre à tous d'avoir les mêmes droits.

Nous travaillons avec les 4 établissements Vitriots de la Fondation des Amis de l'Atelier. Ce que j'apprécie beaucoup c'est l'ouverture, la disponibilité et l'implication des équipes.

Leurs portes sont toujours ouvertes à la Ville et inversement : nous partageons ensemble des groupes de travail, des fêtes, des portes ouvertes. Toujours présents, toujours partants.

À Vitry les personnes en situation de handicap bénéficient d'infrastructures adaptées (cinéma, médiathèques et bientôt un nouveau centre aquatique qui sera complètement accessible – ouverture fin 2018) et nous sensibilisons et formons le personnel communal à l'accueil du public en situation de handicap.

La Ville prend également en stage des travailleurs de l'ESAT notamment à la cuisine centrale, à la médiathèque ou au service des espaces verts quand cela est possible. En ce moment, nous menons un travail important avec les sections handisport et les fédérations de sport adapté pour permettre aux personnes et notamment aux enfants en situation de handicap de pouvoir faire du sport le mercredi après midi ou lors de stages pendant les vacances scolaires.

Actuellement sur Vitry, je dirais que le travail partenarial avec la Fondation des Amis de l'Atelier est riche.

Il manque des places en établissements spécialisés. Nous intégrons le plus possible les enfants en situation de handicap dans nos crèches et nos centres de loisirs. Mais un IME supplémentaire pourrait permettre aux familles qui n'ont pas encore de places pour leur enfant de pouvoir bénéficier d'un véritable accompagnement. »